

**■ Le nombre de personnes pauvres en Région wallonne et dans le Hainaut occidental.**

Session : 2006-2007

Année : 2007

Numéro : 113 (2006-2007) 1

**► Question écrite du 23/08/2007**

de

DELANNOIS Paul-Olivier

à

MAGNETTE Paul -- Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances

« 1 Belge sur 8 est pauvre », c'est ce qui ressort d'une enquête effectuée par l'Université d'Anvers. On compte ainsi 8 % de personnes pauvres en Wallonie.

Monsieur le Ministre a-t-il des chiffres plus précis pour la Région wallonne en général et le Hainaut occidental en particulier ?

Quelle politique Monsieur le Ministre compte-t-il mener afin d'améliorer la situation ?

**► Réponse du 14/09/2007**

Monsieur le Député m'interroge sur le fait qu'il ressort d'une enquête effectuée par l'Université d'Anvers qu'« 1 Belge sur 8 est pauvre » et qu'on compterait ainsi 8% de personnes pauvres en Wallonie et me demande si je dispose de chiffres plus précis, en particulier pour le Hainaut occidental, et la politique que je compte mener pour améliorer la situation.

Selon la nouvelle enquête européenne sur les revenus et les conditions de vie, EU-SILC (European Union - Statistics on Income and Living Conditions), organisée en Belgique depuis 2003, le taux de pauvreté s'élevait en Belgique, en 2005 à 14,7% (1 personne sur 7) et atteignait 17,5% en Wallonie (1 personne sur 6). Cette enquête annuelle constitue désormais l'outil de référence, tant au niveau belge qu'européen, pour les statistiques sur le revenu et les conditions de vie et, en particulier, pour les indicateurs communs de l'insertion sociale au niveau européen. A un niveau infra-régional (tel que le niveau des provinces), l'enquête ne permet pas de calculer des indicateurs significatifs.

Dans cette enquête, le revenu disponible brut total des ménages et les différentes composantes du revenu ont été redéfinis pour se rapprocher le plus possible des recommandations internationales. Le revenu disponible total d'un ménage s'entend comme l'ensemble des revenus monétaires nets perçus au cours de l'année précédant l'enquête (2004 dans le cas de l'enquête 2005, dernière année disponible) par ce ménage et les membres qui le composent au moment de l'interview. Il comprend le revenu du travail (salaires et revenu d'activité indépendante), les revenus privés (revenus du capital et de la propriété), ainsi que les pensions et les autres transferts sociaux perçus directement. Ne sont pas pris en compte: les transferts sociaux indirects (tels que les remboursements de frais médicaux), les revenus en nature, les revenus en « noir » et les loyers imputés des logements occupés par leur propriétaire (sauf à compter de l'enquête 2007).

Le seuil de pauvreté le plus utilisé dans les Etats-membres européens est fixé à 60% du revenu national médian équivalent. Le revenu médian est celui qui se situe au centre de la distribution des revenus (classés par ordre de grandeur).

En 2005, 14,7% (14,8% en 2004) de la population belge et 17,5% (18% en 2004) de la population wallonne appartient au groupe présentant un risque accru de pauvreté. Selon le seuil fixé à 60% du revenu médian, la ligne de pauvreté équivalait à un revenu annuel de 9.863 euros, soit 822 euros par mois, en Belgique, pour un isolé. Pour un ménage de deux adultes et deux enfants, le revenu disponible était inférieur à 20 712 euros par an soit moins de 1 726 euros par mois. Les résultats de l'enquête de 2005 révèlent des disparités régionales significatives. En Flandre (sans Bruxelles), 10,7% de la population présentent un risque accru de pauvreté, en Wallonie (sans Bruxelles) 17,5%. Les chiffres pour la région de Bruxelles-Capitale ne sont pas significatifs.

Par rapport aux principaux autres pays européens (EU-15), la Belgique se situe en neuvième position après la Suède (taux de risque de pauvreté de 9%), les Pays-Bas (11%), le Danemark (12%), l'Autriche (12%), la Finlande (12%), l'Allemagne (13%), la France (13%) et le Luxembourg (13%). La Wallonie se positionne juste après la Belgique et avant l'Italie (19%), la Grande-Bretagne (19%), l'Irlande (20%), la Grèce (20%), l'Espagne (20%) et le Portugal (20%).

Comme pour la plupart des résultats émanant d'enquêtes générales, il faut garder à l'esprit que les personnes en situation de grande pauvreté échappent à ce type d'enquêtes (elles ne se retrouvent pas dans la base de sondage, elles sont difficiles à localiser et, le cas échéant, elles ne répondent pas facilement aux questionnaires et sont difficiles à conserver d'une année à l'autre, ...). Il convient donc d'envisager les résultats fournis avec beaucoup de prudence. Davantage qu'une mesure précise, ils apportent un ordre de grandeur et une base de discussion pour l'analyse.

Lorsque l'on se penche sur les caractéristiques des individus qui ne disposent pas d'un revenu équivalent au moins égal au seuil de pauvreté, on constate de nombreux facteurs de risque communs en Belgique et en Wallonie.

Un premier facteur de risque de pauvreté est lié à la position sur le marché du travail: les chômeurs et les inactifs font face à un risque de pauvreté près de deux fois plus élevé que le reste de la population. On voit ainsi que plus d'un tiers des chômeurs wallons (35,8% contre 30,7% pour l'ensemble de la Belgique) et 28,8% des inactifs (contre 24,6% pour l'ensemble de la Belgique) vivent dans un ménage pauvre.

Le rôle des inactifs (comme à l'échelle pour l'ensemble de la Belgique) trouve dans un ménage pauvre.

Comparativement aux chômeurs et aux inactifs, les travailleurs font face à un risque de pauvreté nettement moins élevé (4,2 % en Wallonie et 3,9% pour l'ensemble de la Belgique). Cependant, même si le taux de risque de pauvreté est nettement moins élevé pour les travailleurs que pour les autres statuts d'activité, la proportion assez élevée de travailleurs dans l'ensemble de la population conduit à ce qu'une part non négligeable des personnes en risque de pauvreté ont en fait un emploi.

Un autre facteur de risque important est lié à la configuration du ménage et aux caractéristiques socio-démographiques de ses membres. On note ainsi un taux de risque de pauvreté très élevé parmi les familles monoparentales (42,7% en Wallonie contre 35,1% pour l'ensemble de la Belgique). Les personnes isolées forment aussi une catégorie qui courent un risque accru de pauvreté (23% en Wallonie contre 21,2% pour la Belgique).

Le risque de pauvreté plus élevé des enfants de moins de 15 ans (21,8% en Wallonie et 18,6% pour la Belgique) n'est pas sans rapport avec les conditions de vie difficiles des familles monoparentales ou des familles avec enfants dont l'intensité en travail est faible.

A l'autre extrémité de la pyramide des âges, les personnes âgées (65 ans et +) font également face à un risque de pauvreté plus important que la population totale (21,3% en Wallonie et 20,6% pour la Belgique). Et ce risque augmente si la personne âgée vit de manière isolée 27,1% pour une femme et 29,9% pour un homme en Wallonie contre respectivement 26,9% et 25,4% pour l'ensemble de la Belgique).

La situation est également particulièrement préoccupante pour les locataires, dans la mesure où ils sont plus de deux fois plus touchés par la pauvreté que les propriétaires (37,8% de locataires sous le seuil de pauvreté en Wallonie contre 11% de propriétaires) (respectivement 29,3% et 9,7% pour l'ensemble de la Belgique).

Les transferts sociaux (allocations, pensions, etc.) remplissent un rôle correcteur important dans la lutte contre la pauvreté. Sans la moindre allocation, 44,9% de la population wallonne et 41,8% de la population belge vivraient dans la pauvreté. Sans allocations, mais avec les pensions de retraite, cette proportion atteindrait 31,4% de la population wallonne et 27,8% de la population belge.

Comme déjà annoncé, l'enquête EU-SILC ne permet pas de mesurer la pauvreté à un niveau infra-régional. Pour le Hainaut occidental, nous ne sommes donc pas en mesure d'établir des données correspondantes à celles fournies pour la Région wallonne.

A défaut de disposer de telles données et afin de pouvoir néanmoins donner une idée du niveau de revenu dans le Hainaut occidental, nous pouvons recourir aux statistiques fiscales établies à partir des enrôlements à l'impôt des personnes physiques.

Précisons toutefois que les revenus fiscaux ne mesurent pas le revenu disponible des ménages: les statistiques des revenus déclarés à l'impôt des personnes physiques permettent simplement de dégager des tendances générales concernant le niveau de vie de la population. Elles ne permettent pas d'appréhender finement le bas de la distribution des revenus car elles ne couvrent pas l'entièreté de la population.

En 2004, le revenu après impôt par déclaration atteignait 17.421 euros en Wallonie, soit un montant plus faible qu'en Belgique (18.383 euros).

Les données pour le Hainaut occidental sont inférieures aux données wallonnes pour les arrondissements d'Ath, de Tournai et de Mouscron et supérieures pour les trois communes de l'arrondissement de Soignies. En particulier, les communes d'Enghien et de Silly affichent des revenus supérieurs à la moyenne belge.

- arrondissement d'Ath: 17.230 euros
- arrondissement de Tournai: 16.989 euros
- arrondissement de Mouscron : 16.500 euros
- commune de Silly: 20.443 euros
- commune d'Enghien: 19.498 euros
- commune de Lessines: 17.729 euros

Le revenu imposable globalement correspond au revenu total net imposable diminué du revenu imposable distinctement. Il se compose de quatre types de revenus, à savoir: les revenus professionnels (où l'on distingue cinq catégories: revenus des indépendants, salaires, pensions et prépensions, allocations de chômage, indemnités de maladie et invalidité), les revenus des capitaux et biens mobiliers, les revenus de propriétés foncières et les revenus autres.

Comparativement à la Wallonie, en Hainaut occidental, les allocations sociales représentent une proportion du revenu plus importante que la moyenne wallonne. A l'inverse, les revenus professionnels des salariés et des indépendants y occupent une place moins importante:

- à Ath, la part occupée par les allocations sociales dans la catégorie des revenus professionnels s'élève, en 2003, à 30% tandis que les revenus professionnels des salariés et des indépendants représentaient 68% du revenu imposable globalement;
- à Tournai, ces pourcentages sont respectivement de 31% pour les allocations sociales et 66,6% pour les revenus professionnels des salariés et indépendants;
- à Mouscron, ils sont de 33% et 65% ;
- dans l'arrondissement de Soignies, ils sont de 32% et 65,5%.

Ces dernières années, une croissance importante du nombre de déclarations de revenus inférieurs à 10 000 euros a été constatée en Wallonie : leur part dans le nombre total de déclarations est en augmentation. Cette croissance a particulièrement été importante en 2004 : le nombre de déclarations d'un montant inférieur à 10.000 euros a augmenté de 34%, alors que le nombre total de déclarations (toutes tranches de

revenus cononques) a augmente de 11%. Il s agit d une consequence de la rerorme fiscale entamee en 2001 (exercice fiscal 2002) et mise en ?uvre complètement en 2004 (exercice fiscal 2005). Cette réforme a notamment introduit de nouveaux crédits d'impôt (remboursables) ciblés sur les bas revenus: ainsi, de nombreux contribuables, auparavant non soumis à l'impôt du fait du montant trop faible de leurs revenus (et donc non repris dans les statistiques fiscales) sont dorénavant enrôlés. Ceci vient augmenter significativement le nombre de déclarants, plus particulièrement dans la tranche de revenu la plus faible.

Tous ces résultats concernent la pauvreté monétaire. Or, il convient de ne pas sous-estimer la variété des indicateurs de précarité, y compris ceux renvoyant à des réalités non monétaires ou non facilement 'objectivables'.

C'est pourquoi, afin de développer une vision transversale et d'envisager la pauvreté sur un plan plus large de l'accès aux droits fondamentaux garantis par l'article 23 de la Constitution, dans le droit fil du Contrat d'Avenir pour la Wallonie, un Rapport sur la cohésion sociale en Région wallonne est coordonné depuis 2000 par la Direction interdépartementale de l'Intégration sociale du Ministère de la Région wallonne (DIIS), en collaboration avec une vingtaine d'institutions partenaires, publiques et privées directement ou indirectement concernées par toute forme d'exclusion.

Le premier Rapport sur la cohésion sociale en Région wallonne, publié en 2001, faisait le point sur l'accès des «Wallons» aux droits fondamentaux suivants:

- le droit à mener une vie conforme à la dignité humaine;
- le droit à la protection de la santé et à l'aide sociale et médicale;
- le droit à un logement décent ;
- le droit au travail ;
- le droit à la protection d'un environnement sain;
- le droit à l'épanouissement culturel et social.

Il se structurait en trois volets:

- un volet « Statistique », réalisé par l'IWEPS (alors SES), qui avait pour ambition de faire le point sur l'accès des Wallons à certains aspects des droits fondamentaux et de dresser un « Portrait social de la Wallonie » ;
- un volet « Inventaire », réalisé par la DIIS, qui recensait l'ensemble des mesures mises en ?uvre par la Région wallonne pour faciliter l'accès aux droits;
- un volet «Analyse et recommandations», formulé par la DIIS, qui visait à relayer les attentes du terrain et fournir un cadre de référence aux décideurs.

Le Rapport 2001 nécessitait une actualisation: le volet « Inventaire des mesures régionales de cohésion sociale » a été actualisé en 2004, en 2006 et le sera bientôt en 2007 pour couvrir la période du 1/1/2005 au 31/12/2006. Le volet « Statistique» actualisé par l'IWEPS sortira également cet automne. Celui-ci permettra de disposer d'une vision claire et synthétique de l'accès des Wallons à chacun des droits fondamentaux qui seront illustrés par un choix d'indicateurs pertinents. L'objectif assigné à cette étude est aussi de mieux comprendre les dynamiques de pauvreté et d'exclusion sociale, en recherchant les associations entre facteurs de précarité et en mettant en évidence les sous-groupes de population à risques ou protégés afin de mettre en évidence Le caractère multidimensionnel de La pauvreté.

Enfin, à l'avenir, un prochain volet du rapport fera le point sur la cohérence entre les mesures mises en ?uvre, Les statistiques et Les besoins constatés auprès de la population afin de mieux adapter les réponses régionales.

A cet égard, le Gouvernement wallon est loin d'être resté inactif : outre l'adhésion aux programmes européens développés avec les entités fédérées, tels que les Plans d'action nationaux Inclusion sociale et Emploi, outre les mesures structurelles prises dans le cadre de ses compétences économiques, de formation et d'emploi, le Gouvernement prend des mesures qui visent la relance de la Wallonie sur le plan socio-économique, au travers du nouvel instrument de développement qu'est le Plan Marshall, ce qui ne peut qu'avoir des retombées favorables sur le plan social.

Certes, la sécurité sociale fédérale constitue le premier rempart contre la pauvreté, mais pour ma part, je soutiens une politique active de proximité (via les CPAS, Les associations et les partenariats publics/privés) pour prévenir et enrayer la précarité : relais sociaux, lutte contre le surendettement, mesures d'intégration sociale, politique d'insertion dans L'emploi, ... Je m'inscris aussi pleinement dans le Plan stratégique n°3 Inclusion sociale (PST 3) auquel je vous renvoie.

Vous constaterez à l'appui des éléments de cette réponse, qu'il manque encore des données pertinentes à caractère sociologique sur la pauvreté en Wallonie.

A ce sujet, je soutiens le projet de mettre en place un observatoire wallon de la santé et du social en synergie avec l'IWEPS, les administrations concernées et les principaux partenaires pour la récolte de données, tels l'observatoire de la santé, l'observatoire du crédit et de l'endettement, etc ...

Il convient:

- de centraliser des données se rapportant directement ou indirectement aux personnes physiques confrontées à la pauvreté;
- d'analyser ces données en vue de dégager les caractéristiques et permettre la compréhension des situations de pauvreté;
- d'étudier Le phénomène de la précarisation et son évolution, dans une optique tant socio-économique que juridique (perte des droits, etc ... )
- de diffuser Les études menées pour générer les initiatives qui peuvent concourir à réduire toute reproduction des conditions qui mènent à la pauvreté.

C'est ainsi que les politiques d'inclusion sociale, de lutte contre la pauvreté, pourront être élaborées pour générer:

- des programmes d'éducation,
- des mesures de prévention,
- des campagnes d'information,
- La recherche de moyens d'action et d'amélioration,
- les décisions nécessaires dans les domaines sociaux et sanitaires,

soit la mise en œuvre des politiques sociales appropriées.

Une étude est actuellement menée par l'Université de Liège sur ce projet d'Observatoire wallon de la santé et du social. J'attends le rapport pour estimer ce qu'il conviendra de proposer au Gouvernement Wallon.

[Haut](#)